

# AVIS AU PUBLIC

## COMMODO ET INCOMMODO

Conformément aux articles respectifs de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que les **demandes** et **décisions** ci-dessous ont été adressés à l'administration communale de Hesperange pour **affichage et publication**.

N° DU DOSSIER	DATE	DEM <sup>(1)</sup>	DÉC <sup>(2)</sup>	ITM <sup>(3)</sup>	ENV <sup>(4)</sup>	COM <sup>(5)</sup>	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	EMPLACEMENT	AFFICHAGE	
										DU	AU
3A/2025/2486/188	18.07.25	X		X			COMAT LOCATION SA	Exploitation d'un élévateur à fourches Manitou ME 430 Lift	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	30.07.25	14.08.25
3A/2025/2487/188	18.07.25	X		X			COMAT LOCATION SA	Exploitation d'un élévateur à fourches Manitou ME 316 Lift	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	30.07.25	14.08.25
3A/2025/2488/188	18.07.25	X		X			COMAT LOCATION SA	Exploitation d'un élévateur à fourches Manitou ME 320 Lift	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	30.07.25	14.08.25
1/2024/0274	07.06.24		X		X		Performance Solutions Luxembourg s.à.r.l.	Modification des autorisations (1/19/0179)	Rue Général Patton à Contern	09.07.25	18.08.25
1/2024/0273	04.06.24		X		X		Mylar Specialty Films Luxembourg S.A	Modification des autorisations (1/13/0047 & 1/20/0372)	Rue Général Patton à Contern	09.07.25	18.08.25
3A/2025/2041/176	08.07.25		X	X			SA COMAT LOCATION	Exploitation d'un appareil de levage mobile de la marque WACKER NEUSON, du type EW65	10, Rue des Bruyères à Howald	09.07.25	18.08.25
3A/2025/2044/176	08.07.25		X	X			TK HOME SOLUTIONS	Exploitation deux monte-escaliers pour le compte de M. Scheid	28, rue Eugène Welter Howald	09.07.25	18.08.25
1/2025/0022	31.01.25	X			X		DUPONT DE NEMOURS	Modification des installations (1/2023/0317)	Section B de Hesperange	06.08.25	21.08.25
1/2025/0229	12.05.25	X			X		DUPONT DE NEMOURS	Luxembourg REAL ESTATE COMPANY SARL	60, rue des Bruyères à Howald	06.08.25	21.08.25
3A/2025/2042/176	11.07.25		X	X			SA COMAT LOCATION	Exploitation d'un élévateur à fourches Manitou ME430LIFT 8148	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	16.07.25	25.08.25
3A/2025/1864/187	11.07.25		X	X			BOUVY SA	Exploitation d'un monte-escaliers pour le compte de M. Coehlo-Nunes	1, Rue de Sandweiler à Itzig	16.07.25	25.08.25
3A/2022/1606/186 Prol.	25.06.25		X	X			COMMUNE DE HESPERANGE	Exploitation d'un ascenseur	377, route de Thionville à Hesperange	16.07.25	25.08.25
3A/2025/2059/176	08.07.25		X	X			COCA-COLA EUROPEAN PARTNERS Luxembourg SARL	Exploitation d'un élévateur à fourches Toyota SWE120L	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	16.07.25	25.08.25
1/2025/0166/181	09.07.25		X	X			PROXIMUS Luxembourg SA	Exploitation d'un site d'installation radioélectriques	Cadastre 1263/3033 à Fentange	16.07.25	25.08.25
1/2024/0364	10.07.25		X		X		GROSSFELD PAP SA SICAV	Installation d'un immeuble de bureaux, production de froid et tour aérofrigorifère	Section HoC de Gasperich à Luxembourg	16.07.25	25.08.25
1/2025/0124	26.06.25		X		X		LSCVAF1 BODENSEE H2O SARL	Installation de production de froid	33, rue de Gasperich à Hesperange	16.07.25	25.08.25
3A/2025/2588/188	28.07.25	X		X			TK ELEVATOR Luxembourg SARL	Exploitation d'un élévateur à plateforme pour personne pour le compte de Mme. Even	4, rue de Gasperich à Hesperange	13.08.25	28.08.25
3A/2025/2574/176	29.07.25	X		X			SA COMAT LOCATION	Exploitation d'un élévateur à fourches Manitou M135D	10, Rue des Bruyères à Howald	13.08.25	28.08.25
3A/2025/2279/176	22.07.25		X	X			HOBUCH WINE & SPIRIT	Exploitation d'un élévateur à fourches Eco Robuste ES12-12mm	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	23.07.25	01.09.25
1/2025/0022/177	01.08.25		X	X			DUPONT DE NEMOURS	Installation de combustion temporaire	1, rue Général Patton à Contern	13.08.25	22.09.25
1/2025/0178/153	01.08.25		X	X			IMMOBILIERE FEIDT	Modification du magasin pour la vente au détail (1/2019/0493)	4, Bvd. Des Scillas à Howald	13.08.25	22.09.25
1/2024/0544	07.08.25		X		X		MUNDO PNEUS SARL	Cessation d'activité d'ateliers et garage de réparation (1/07/0472)	14, Allée de la Jeunesse Sacrifiée à Hesperange	13.08.25	22.09.25
3A/2020/4765/187 rect.	30.07.25		X	X			AUTODISTRIBUTION LOSCH SARL	Exploitation d'un pont élévateur AUTOP type MAGIX 35 HS	5, rue des Joncs à Howald	13.08.25	22.09.25
1/2015/0404	02.07.15		X		X		BAKONA SARL	Extension de l'installation de biogaz	9, Rue Nachtbann à Itzig	13.08.25	22.09.25
1/2024/0343	12.08.25		X		X		DE JOONG ADAM	Adaptation de l'arrêté aux règles de l'art - Installation de production de Biogaz 1/16/0265	27, Rue Armand Rausch à Fentange	13.08.25	22.09.25

### DOSSIERS DE DEMANDE

Pour les établissements des classes 1 et 2, l'affichage des avis indiquant l'objet de la demande d'autorisation doit avoir lieu simultanément à la maison communale et, de manière bien apparente, à l'emplacement où l'établissement est projeté. A dater du jour de l'affichage, le dossier de demande est déposé pendant une période de 15 jours au service technique communal (bureau E5) et pourra y être consulté pendant ce délai par tous les intéressés. A l'expiration du délai d'affichage, le bourgmestre ou son délégué recueille les observations écrites et procède à une enquête de commodo et incommodo, dans laquelle sont entendus tous les intéressés qui se présentent. Il est dressé procès-verbal de cette enquête. Les établissements des classes 3, 3A et 3B sont soumis à l'autorisation des ministres, sans qu'il y ait lieu de recourir à la procédure d'affichage et publication de la demande d'autorisation.

### NOTIFICATIONS D'UNE DÉCISION / ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Le public est informé des décisions en matière d'établissements classés par affichage à la maison communale pendant 40 jours tandis qu'elles ne sont pas affichées à l'emplacement où l'établissement est projeté. Un recours pourra être introduit devant le Tribunal Administratif qui statuera en dernière instance et comme juge de fond. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours. Ce délai commence à courir à l'égard du demandeur de l'autorisation à dater de la notification de la décision et vis-à-vis des autres intéressés à dater du jour de l'affichage de la décision. Pendant toute la durée de l'exploitation d'un établissement, une copie des autorisations est conservée à la commune et peut y être consultée librement.



Hesperange, le 13 août 2025  
Pour le Collège Echevinal

Le Bourgmestre,



Diane ADEHM